

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 19 octobre 2023

Sous la présidence de M. Daniel Guiraud, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Guiraud, Mme Labbé, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, Mme Denis, M. Sadi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, Mme Choulet, Mme Ségura, M. Chabani

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Troussel donnant pouvoir à M. Guiraud
M. Bouamrane donnant pouvoir à Mme Thibault
Mme Filhol donnant pouvoir à M. Duprey
M. Taïbi donnant pouvoir à Mme Lecroq

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Monany, M. Martin S., Mme Lagarde



Délibération n° 15-01 du 19 octobre 2023

ÉDITION 2023 DE FEMMES DU MONDE EN SEINE-SAINT-DENIS ET SÉMINAIRE DE FORMATION DE L'OBSERVATOIRE DÉPARTEMENTAL DES VIOLENCES ENVERS LES FEMMES – ACCUEIL DE DÉLÉGATIONS INTERNATIONALES

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n°97-VI-02, en date du 24 juin 1997, relative à la définition et à la mise en œuvre d'une politique de coopération décentralisée et de paix,

Vu la délibération du Conseil départemental n°99-XII-14, en date du 15 décembre 1998, relative à la signature du protocole de coopération décentralisée avec les villes palestiniennes de Jénine, Qalqilya et Tulkarem,

Vu sa délibération n°7-2 du 7 juin 2018 relative à la signature du protocole de coopération décentralisée avec l'Association des Maires de Ngazidja et le Gouvernorat,

Vu sa délibération n°15-01 du 25 novembre 2021 approuvant la convention de financement FICOL (Facilité de financement des initiatives des collectivités françaises) entre le Département et l'Agence française de Développement,

Vu le courrier de l'Agence française de Développement en date du 27 juillet 2021 notifiant au Président M. Troussel l'octroi d'une subvention d'1,5 million d'euros,

Vu le budget départemental,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- DÉCIDE d'accueillir les délégations comorienne (deux membres) et palestinienne (deux membres) lors des rencontres *Femmes du Monde en Seine-Saint-Denis* et au séminaire de formation de l'Observatoire des violences faites aux femmes entre les 7 et 16 novembre 2023 ;

- PREND en charge tous les frais afférents au séjour de ces deux délégations entre les 7 et 16 novembre 2023 ;



- DÉCIDE d'accueillir M. Nidhal Abdalfatah Saleh Ibaidi, Maire de Djenine, lors des rencontres *Femmes du Monde en Seine-Saint-Denis* et au séminaire de formation de l'Observatoire des violences faites aux femmes entre les 11 et 16 novembre 2023 ;

- PREND en charge tous les frais afférents au séjour du Maire de Djenine, entre le 11 et 16 novembre 2023 ;

- DÉCIDE d'accueillir les invitées suivantes lors des rencontres *Femmes du Monde en Seine-Saint-Denis* entre les 13 et 19 novembre 2023 :

- Mme Yadira S. Cortés,
- Mme Karol Cariola,
- Mme Reem Asalem

- PREND en charge tous les frais afférents au séjour de ces trois invitées, entre le 13 et 19 novembre 2023.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.